

# Se saisir du SCoT de Gascogne

Webinaire

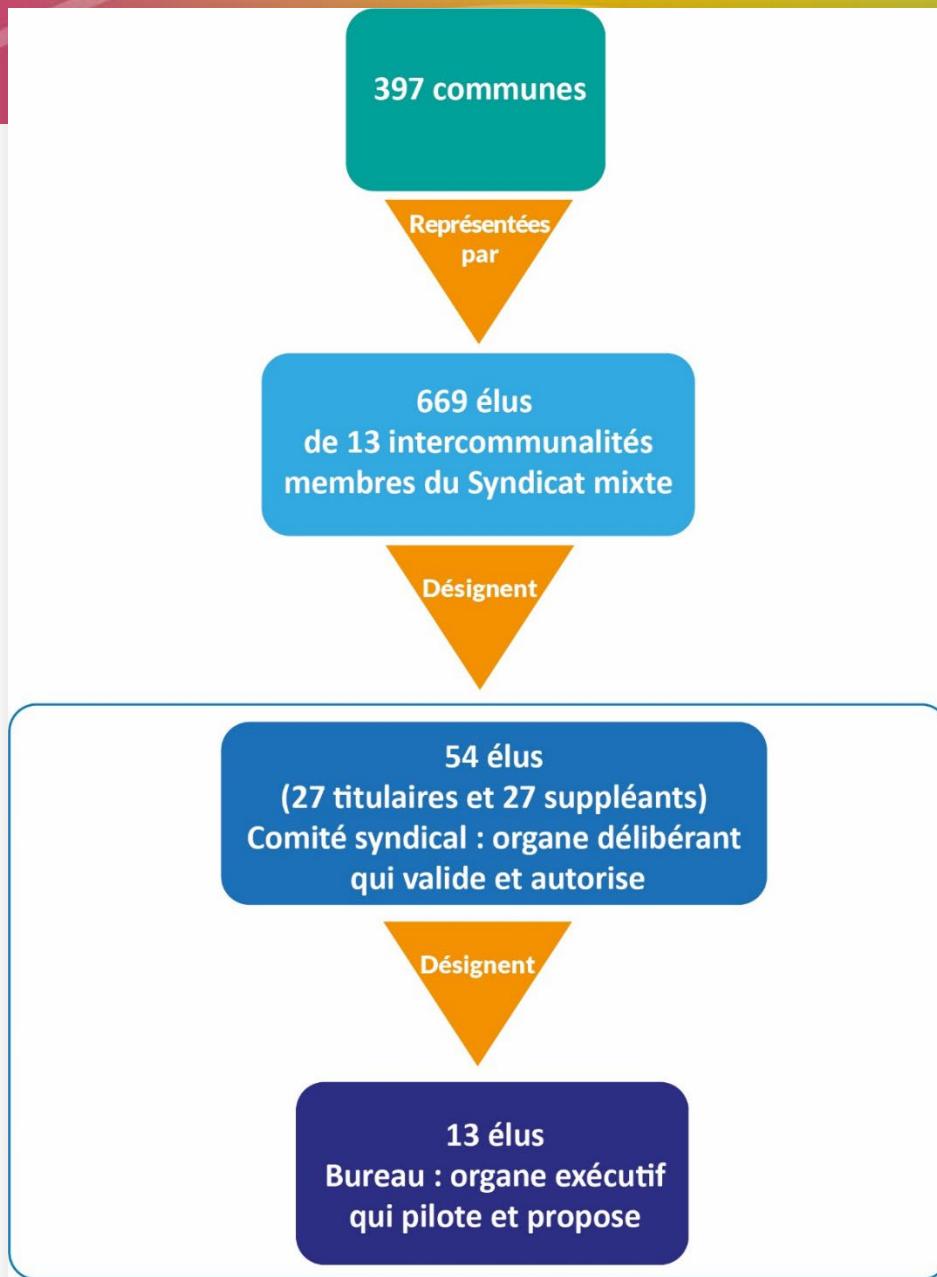
06.02.2025

# Plan d'intervention

- Tour de table
- Pourquoi ce webinaire ?
- Se saisir du SCoT de Gascogne
- Outils d'accompagnement
- Questions remontées

# Tour de table





## Syndicat mixte du SCoT de Gascogne = PPA

### ■ Dimension Politique

- Le comité syndical = élus locaux = les mêmes élus à la manœuvre dans l'élaboration et la mise en oeuvre
- Président => Avis
- Bureau => examen et préparation des avis

### ■ Dimension technique = 2 agents

- Organisation du suivi des procédures
- Analyse des documents / réunions des PPA/ réunion de travail /arrêt
- Rédaction des contributions/ proposition d'avis
- Animation des bureaux
- Foncier / questions des élus

# Pourquoi ce webinaire ?



# SCoT : stratégie d'aménagement du territoire

- Supra intercommunale
- Élus du bloc local, avec et pour des élus du bloc local
- Document transversal/ cohérence politiques publiques - (thématiques, échelles, acteurs)
- Intégrateur
- Effets concrets et juridiques/mise en œuvre
- Cadre de référence pour construire les projets d'urbanisme

= > document politique  
= > document technique

} Au service des habitants d'un territoire

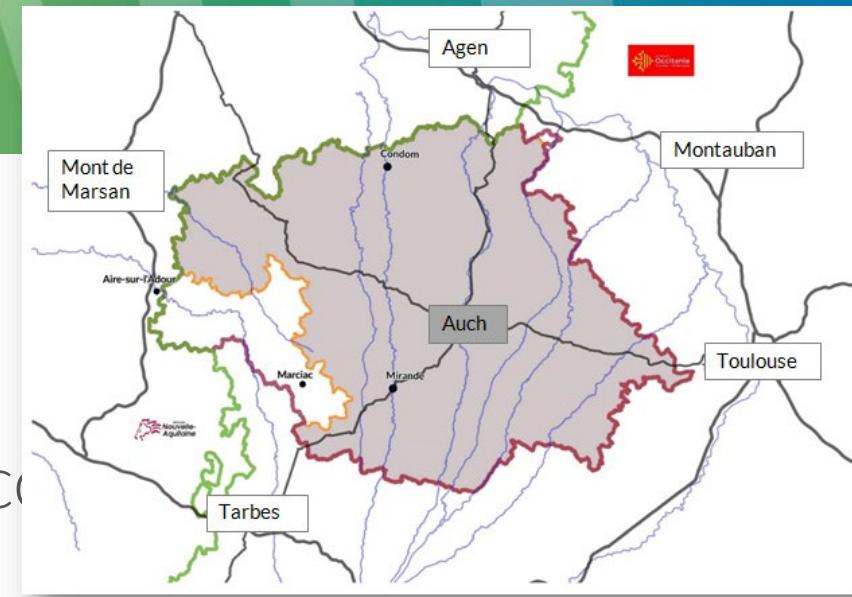
- Programmes d'équipement (État, collectivités, établissements et services publics)
- SRADDET Occitanie 2040
- SDAGE, SAGE, PGRI, SRC
- Chartes de PNR...

SCoT Intégrateur

PLU/i, carte communale, PCAET, PLH  
projets > 5 000 m<sup>2</sup> de SP, opérations foncières et  
d'aménagement, autorisations d'urbanisme  
commercial...

## SCoT de Gascogne

- Élus de 13 intercommunalités + acteurs institutionnels, des associations, le monde éco et les habitants
- 2040
- 396 communes / 180 000 habitants
- Valeur fédératrice// atout centrale du projet : la ruralité
- Situation géographique // 2 régions // 5 grandes agglomérations et 9 SCoT limitrophes
- Structuration territoriale // Auch // réseau de villes et villages (logements, emplois, services, commerces et équipements)



## SCoT de Gascogne

- Nouveau modèle d'aménagement => mieux équilibrer les territoires du Gers dans le respect de leurs spécificités
  - = > un principe : Un territoire où chaque commune a son rôle à jouer// renforcement de l'armature existante
  - = > 3 axes
    - valoriser les ressources et les spécificités du territoire pour répondre à la préservation du cadre de vie
    - Positionner le territoire pour qu'il soit acteur de son développement vis-à-vis des dynamiques extérieures autant que vis-à-vis des dynamiques internes
    - Promouvoir une organisation multipolaire, garante de proximité, de solidarité territoriale et de qualité de vie

## SCoT de Gascogne

= > des ambitions chiffrées

- + 34 000 habitants
- + 10 000 nouveaux emplois
- - 60 % la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) dans le respect des spécificités territoriales.

= > répartition objectifs chiffrés//intercommunalités en fonction de leurs singularités // niveaux d'armature dans et par chaque intercommunalité en permettant à chaque commune de pouvoir se développer... autrement.





# Se saisir du SCoT



# SCoT de Gascogne

- 3 documents
  - Articulés / projet de territoire
  - Lecture guide la compréhension globale/ construction
- Décliné dans les projets d'urbanisme locaux = mise en œuvre de la stratégie de changement de modèle d'aménagement
  - Objectifs chiffrés
  - L'ensemble des sujets

= > faire projet

## Le SCoT de Gascogne

- = élément à part entière du diagnostic, de la stratégie et de sa traduction opérationnelle des projets d'urbanisme
- = > Appuyer les réflexions sur l'ensemble des pièces constituant le SCoT :
  - le diagnostic /objectiver des éléments de diagnostic du projet local
  - le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) pour s'assurer que le projet local n'est pas contraire à la stratégie supra
  - le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) qui constitue un guide pour construire

## Le SCoT de Gascogne

- = Une structuration au service de la construction des projets d'urbanisme
- Effort / Plusieurs niveaux de lecture
- La pièce maîtresse du SCoT de Gascogne : DOO
  - Volet réglementaire opposable juridiquement
  - Construction traduit, point par point, le PADD dont chaque orientation donne lieu à une traduction réglementaire
- Prescriptions et des recommandations => modalités d'application des orientations d'aménagement portées par le PADD

## Les prescriptions

= **mesures opposables dans un rapport de compatibilité**

- Guident les réflexions à mener dans les démarches d'urbanisme
- Balisent le travail => éléments nécessaires au diagnostic /affiner les enjeux locaux pour construire les PADD en cohérence avec la stratégie du SCoT
- Indiquent aussi des leviers opérationnels et règlementaires pour concrétiser la mise en œuvre du SCoT

=> **notion effort de lecture attentive => appréhender le travail qu'il convient de réaliser**

## Deux types de prescriptions

### **1- Apporter des éléments aux attendus dans le cadre de la construction du diagnostic des projets d'urbanisme et de la déclinaison opérationnelle.**

- Demande : identifier, repérer, inventorier...
- Visée : localiser, caractériser, qualifier, hiérarchiser, dénombrer...
- Finalité : traduire concrètement et règlementairement la demande du DOO qui vise à préserver, protéger, valoriser, restaurer...

### **2- Creuser les sujets dans le cadre de la construction du diagnostic des projets d'urbanisme et dans la déclinaison opérationnelle.**

- Demande : analyser l'existant, les besoins...
- Visée : construire et affiner la connaissance locale
- Finalité : traduire concrètement et règlementairement la demande du DOO qui vise à maintenir, développer, favoriser, planifier, équiper, prioriser, protéger, valoriser, restaurer

Les prescriptions, qui ne sont pas traitées ou ne peuvent pas être déclinées, nécessitent une **justification argumentée**

## Recommandations

- = mesures incitatives ou indicatives non opposables
- Facilitent la mise en application des objectifs du PADD du SCoT de Gascogne
  - Posture / utilisation un outil
  - Deux types :
    - en lien avec la planification
    - qui flèchent des acteurs/actions/outils

# Temps d'échange



# Les outils d'accompagnement



## Des outils pour quoi faire ?

- Une stratégie ambitieuse
    - Identifier des enjeux
    - D'apporter des réponses
    - Flécher des effets concrets
  - Un changement de modèle d'aménagement/ effets changement climatique
  - Nécessité de faire évoluer les pratiques
  - Contexte/ planification difficile
  - Effets juridiques
  - Rôle du Syndicat mixte dans les procédures d'urbanisme// Avis
- = > **Accompagnement des acteurs de la mise en oeuvre // projets d'urbanisme**
- = > **Plusieurs outils existants**

## Les contributions orales/écrites

- Documents anciens// démarrage de l'élaboration du SCoT
- Documents d'aide à l'inscription dans la stratégie du SCoT
- Spécifiques aux procédures en cours
- À partir de l'analyse des documents transmis en amont des PPA// réunions de travail// SCoT

=> **Prescriptions, voir les recommandations de référence**

=> **Logique de projet // prise en compte du changement de modèle**

! rythme de travail, dimension économique // meilleures conditions / SCoT //  
projet d'urbanisation

On travaille tous pour les mêmes élus !

# L'esprit du SCoT



- Positionne la stratégie d'aménagement du territoire
- Aborde le chainage :
  - Enjeux
  - Réponses du SCoT
  - Effets attendus
- Aborde les clés de lecture
  - Niveaux de lecture
  - Prescriptions pour garantir la mise en œuvre
  - Recommandations pour faciliter l'atteinte des objectifs

## L'observatoire foncier

Observatoire = espaces consommés / espaces non consommés à un instant T +  
savoir si un nouveau bâti consomme ou pas pour le suivi

Mêmes règles pour le  $T_0$  et pour le suivi

Construction de l'observatoire = pas maximiser la consommation à l'instant T et/ou  
la minimiser dans le suivi

Préciser la méthode de la DDT : traitement au cas par cas

Justifier la méthode et les choix retenus

Méthode présente des biais – mais robuste et permet de répondre aux obligations  
de suivi et de pilotage

# L'observatoire du foncier

Risques juridiques = maire/président EPCI qui les portent

Cet observatoire ne doit pas servir ni à définir la stratégie d'une commune ou d'un EPCI ni à servir de base au zonage

Changement de modèle : projet compatible avec le SCoT de Gascogne optimisant l'utilisation du foncier (que ce soit dans les espaces non consommés ou dans les espaces consommés)

Ouverture aux partenaires à terme



## Solliciter l'équipe technique

- A chaque étape, du diagnostic aux dispositions réglementaires
- Pour éviter toute mauvaise surprise en cours de procédure // réévaluer les enjeux, reconstruire les réflexions et les rédactions engagée

# Temps d'échange



# Questions réceptionnées en amont du Webinaire





## **Comment doivent être présentés/ traduits les enjeux et les attentes du SCoT dans les diagnostics de PLU/PLUI ?**

Les documents d'urbanisme locaux traduisent la stratégie du SCoT qui dit comment faire dans le DOO

Cf niveau de lecture présentés avant

## **La traduction attendue des prescriptions du DOO dans les cartes communale ?**

Evoque la question des outils réglementaires de la carte communale.

=> **SCoT / document d'urbanisme local = outil politique qui dépasse l'aspect strictement réglementaire = ce qui doit être traduit // contentieux de plus en plus sur le fond, les enjeux et leurs traductions // regard du juge**

## L'assainissement collectif

- Délicate // dimension technique// dimension financière
- 2 prescriptions = ambition des élus/ qualité de l'eau // documents de portée supérieurs + travail avec les acteurs concernés
  - = > dimension transversale de la planification // enjeux Sécurisation préservation, économie et optimisation de la ressource en eau
  - = > dans l'explication / remonter aux enjeux croisés / changement de modèle = faire autrement // travail avec les acteurs

### P1.4-2

- évoque la réglementation en vigueur (schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées)
- Flèche les secteurs / NC

### P1.4-3

- évoque la réglementation en vigueur (schéma directeur d'assainissement collectif des eaux)
- Évoque le schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées
- Fleche les secteurs de production de logements notamment